ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 NOVEMBRE 2026 (20 : 00)

SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Conseil communal - Démission d'une conseillère communale - PRISE D'ACTE

Le Conseil communal est invité à prendre acte de la démission de Madame Marine VILBAJO, du groupe PS, de son mandat de conseillère communale à la Ville de Binche.

2. Conseil communal - Vérification des pouvoirs de la troisième conseillère suppléante du groupe PS - PRESTATION DE SERMENT

Après vérification des pouvoirs, Madame Nathalie MESSINA, troisième conseillère suppléante du groupe PS, est invitée à prêter serment afin d'être installée dans sa fonction de conseillère communale.

3. CPAS - Élection de plein droit d'un membre au Conseil de l'action sociale en remplacement d'un membre décédé – APPROBATION

Suite au décès de Madame Maria Hamel, élue de plein droit conseillère de l'action sociale pour le groupe PS, le Conseil communal est invité à désigner un membre afin de pourvoir à son remplacement.

4. Zone de police Binche-Anderlues-Lermes - Modification budgétaire n°1/2026 - Approbation et mandat accordé au Bourgmestre

Conformément aux dispositions de la Loi du 25 mai 2026 et plus particulièrement son article 40 et conformément à la Circulaire explicative du 17 juillet 2026, une fois le projet de modification budgétaire validé par le Collège de police, les Bourgmestres de la Zone transmettent à leur Conseil communal le projet de modification budgétaire accompagné d'un rapport explicatif.
Le Conseil communal dispose ensuite d'un délai de 25 maximum jours ouvrables pour conférer formellement au Bourgmestre, en sa qualité de membre du Collège de police, un mandat contraignant d'approbation ou de non-approbation du projet de modification budgétaire lors de la prochaine séance du Collège de police.

5. Zone de police Binche-Anderlues-Lermes - Budget 2027 - Approbation et mandat accordé au Bourgmestre

Conformément aux dispositions de la Loi du 25 mai 2026 et plus particulièrement son article 40 et conformément à la Circulaire explicative du 17 juillet 2026, une fois le projet de budget validé par le Collège de police, les Bourgmestres de la Zone transmettent à leur Conseil communal le projet de budget accompagné d'un rapport explicatif.

Le Conseil communal dispose ensuite d'un délai maximum de 25 jours ouvrables pour conférer formellement au Bourgmestre, en sa qualité de membre du Collège de police, un mandat contraignant d'approbation ou de non-approbation du projet de budget lors de la prochaine séance du Collège de police.

JURIDIQUE

6. Participation à l'appel d'offre - Constitution d'un droit de superficie sur un terrain sis 7130 Binche au croisement de la rue Caroline Popp et de la rue de Buvrinnes appartenant à la SNCB - Approbation

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la participation de la Ville de Binche à l'appel d'offre relatif à la constitution d'un droit de superficie sur un terrain appartenant à la SNCB, sis à 7130 Binche, au croisement de la rue Caroline Popp et de la rue de Buvrinnes, pour une redevance annuelle de 2.800,00 euros et une durée de 50 ans, prolongeable une fois sans dépasser 99 ans.

AFFAIRES ECONOMIQUES

7. Îlot des Pastures – Troisième avenant au compromis de vente du 21 octobre 2019 – Projet adapté présenté le 15 octobre 2026 – Variante au Master Plan – Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver un troisième avenant au compromis de vente dans le cadre du projet de réaménagement de l’îlot des Pastures.

JURIDIQUE

8. Règlement général de police - Révision suite à l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal - Décision

Le Conseil communal est invité à modifier les chapitres suivants du règlement général de police du 23 avril 2024 suite à l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal et à la modification de l'Arrêté royal du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives communales en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement:
- Chapitre VI: Des infractions mixtes et de stationnement;
- Chapitre VII: Des sanctions administratives.

Le Conseil communal est également invité à modifier les horaires d'accès aux parcs communaux.

9. Sanctions administratives communales - Infractions mixtes - Protocole d'accord - RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier le protocole d'accord relatif aux sanctions administratives communales en cas d'infractions mixtes commises par des majeurs, tel que proposé par le Procureur du Roi de l'arrondissement judiciaire de Charleroi suite à l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal.

TUTELLE C.P.A.S.

10. Tutelle du CPAS - Finances - Budget général de l’exercice 2026 - Modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire du budget 2026 du CPAS.

FINANCES

11. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l’exercice 2026 -

Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2026.

12. Approbation de la dotation à la Zone de Secours - Exercice 2026 - Révision du montant de la dotation

Le Conseil communal est invité à :
- approuver la révision du montant de la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Secours pour l'exercice 2026, à savoir un montant de 711.661,92€.
- transmettre la présente au Conseil de la Zone de Secours et à la Directrice financière.

FISCALITE

13. Coût-vérité des déchets budget 2027 - Validation

Le Conseil communal est invité à valider le projet de budget du coût-vérité 2027.

14. Impositions communales 040/363-03 Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2027 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2027.

REGIE FONCIERE

15. Régie foncière - Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2026

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n° 1 de la Régie foncière pour l'exercice 2026 aux montants ci-après,

- Recettes : 483.912,63€
- Dépenses: 483.912,63 €

La modification budgétaire reste à l'équilibre sans adaptation de la dotation communale.

16. Aliénation de la parcelle cadastrée section B n° 575e22 sise rue Arsène Souris n° 5 à 7134 Binche (Leval) – Projet d'acte - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 05/10/2026, à savoir :

accord sur le projet d'acte relatif à la vente de la parcelle communale cadastrée B n° 575e22, sise rue Arsène Souris n°5 à 7134 Leval, au prix de 13.000 €, avec demande de finalisation de la vente avant le 02/11/2026 en raison de l'échéance bancaire de l'acquéreur.

ASBL

17. ASBL Amis de Binche Culture - Démission d'une représentante désignée par la Ville - Remplacement - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner une représentante de la Ville à l'Assemblée générale et à l'organe d'administration de l'ASBL Amis de Binche Culture en remplacement de Madame Marine Vilbajo, qui souhaite renoncer à son mandat.

18. ASBL Office du Tourisme de Binche - Démission d'une représentante désignée par la Ville - Remplacement - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner une représentante de la Ville à l'Assemblée générale et à l'organe d'administration de l'ASBL Office du Tourisme de Binche et en remplacement de Madame Vilbajo Marine, qui souhaite renoncer à son mandat.

INTERCOMMUNALES

19. IDEA - Démission d'une représentante désignée par la Ville - Remplacement - Décision

Le Conseil communal est invité à désigner une représentante de la Ville à l'Assemblée générale de l'Intercommunale IDEA en remplacement de Madame Vilbajo Marine, qui souhaite renoncer à son mandat.

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

20. Accord-cadre de travaux - Fourniture et pose de caveaux et columbariums - 2026 – 2027 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux - Fourniture et pose de caveaux et columbariums - 2026 – 2027 », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux.
- approuver le cahier des charges N° 3625 et le montant estimé du marché “Accord-cadre de travaux - Fourniture et pose de caveaux et columbariums - 2026 - 2027”, établis par le Service Population - Etat Civil. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 123.800,00 € hors TVA ou 149.798,00 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2026 et qui sera inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2027, article 878/722-60 (n° de projet 20260007).

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

21. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 421286-421287 - Année 2026 - Convention de crédit CENEO – phase 1/2 - Approbation

Dans le cadre du projet « Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 421286-421287 - Année 2026 », le Conseil communal est invité à :
- approuver les termes de la convention de crédit ci-annexée ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2026, article 426/732-60 (n° de projet 20260037) .

22. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 421286-421287 - Année 2026 - Convention de crédit CENEO – phase 2/2 - Approbation

Dans le cadre du projet « Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 421286-421287 - Année 2026 », le Conseil communal est invité à :
- approuver les termes de la convention de crédit ci-annexée ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2026, article 426/732-60 (n° de projet 20260037) .

FABRIQUES D’EGLISE

23. Fabrique d’église Saint-Pierre à Buvrinnes - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2026 - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l’exercice 2026 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l’exercice 2026, votée par le Conseil de la fabrique d’église Saint-Pierre de Buvrinnes en séance du 26 septembre 2026, comme suit :
- Recettes : 46.620,00 € ;
- Dépenses : 46.620,00 € ;

- Excédent : 0,00 €.
Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'année 2026 augmente de 600,00 € et s'élève à 34.134,21 €.

24. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes – Budget – Exercice 2027 - Approbation du budget de l'exercice 2027 après réformation – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 28 septembre 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2027, réformé comme suit :
- Recettes : 39.874,00 € ;
- Dépenses : 39.874,00 € ;
- Excédent : 0,00 €.
Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2027 s'élève à 29.380,76 €.

25. Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2026 - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'Exercice 2026 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 septembre 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026, réformée comme suit :
- Recettes : 58.592,00 € ;
- Dépenses : 58.592,00 € ;
- Excédent : 0,00 €.
Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2026 augmente de 6.610,00 € et s'élève à 41.453,94 €.

26. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2027 - Approbation du budget de l'exercice 2027 après reformation – Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 septembre 2026 par laquelle le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2027, réformé comme suit :
- Recettes : 45.631,56 € ;
- Dépenses : 45.631,56 € ;
- Excédent : 0,00 € ;
Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2027 s'élève à 32.252,61 € après réformation.

27. Fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray – Budget – Exercice 2027 - Approbation du budget de l'exercice 2027 après réformation – Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 3 septembre 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2027, réformée comme suit :
- Recettes : 17.967,92 € ;
- Dépenses : 17.967,92 € ;
- Excédent : 0,00 € ;
Le supplément communal à verser s'élève à 12.879,46 € dont 8.586,31 € sont à verser par l'administration communale de Binche et 4.293,15 € sont à verser par l'administration communale d'Estinnes afin de respecter la répartition du subside de 2/3 Binche et 1/3 Estinnes.

PERSONNEL COMMUNAL

28. Personnel communal (y compris les grades légaux) - Mandataires communaux - Allocation de fin d'année 2026 - Décision de principe

En application de l'article 30 du Statut pécuniaire applicable au personnel communal non

enseignant, il appartient au Conseil communal de se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2026. Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2026, sur base des règles fixées dans l'Arrêté royal du 23 octobre 1979.

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

29. Enseignement fondamental - Conseil de participation 2026-2027 - Binche 1 à Binche 7 - Approbation de l'addendum du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de Participation à partir de l'année scolaire 2026-2027, et suivantes

Le Conseil communal est invité à approuver l'addendum du règlement d'ordre intérieur du Conseil de Participation des écoles communales fondamentales Binche 1 à Binche 7, à partir de l'année scolaire 2026-2027, et suivantes.

30. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche du 1er octobre 2026 au 2 juillet 2027 - 92 périodes par semaine - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 05 octobre 2026, point n°22, par laquelle il est invité à se prononcer sur l'attribution de 92 périodes par semaine de cours à charge de la Ville, du 1er octobre 2026 au 2 juillet 2027, afin de pallier les différents besoins de l'enseignement dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Binche.

POLICE ADMINISTRATIVE

31. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Mise en sens unique limité (SUL) de la rue de Namur, en son tronçon compris entre la rue de la Coopération et la rue de Bruxelles et la mise en place de deux dispositifs ralentisseurs.

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route consistant en la mise en sens unique limité (SUL) de la rue de Namur, en son tronçon compris entre la rue de la Coopération et la rue de Bruxelles et la mise en place de deux dispositifs ralentisseurs.

32. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Modification de la limitation de vitesse et mise en place d'un dispositif ralentisseur de type coussin berlinois avec zone d'évitement à 7134 Péronnes--Lez-Binche, rue Albert Elisabeth.

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route, modification de la limitation de vitesse et mise en place d'un dispositif ralentisseur de type coussin berlinois avec zone d'évitement à 7134 Péronnes--Lez-Binche, rue Albert Elisabeth.

33. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Mise en place de trois ralentisseurs de trafic à 7131 Waudrez, avenue Prince Baudouin.

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route, mise en place de trois ralentisseurs de trafic à 7131 Waudrez, avenue Prince Baudouin.

PROJET DE PROCES-VERBAL

34. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2026 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 13 octobre 2026.